

Pourquoi utiliser cette approche ?

Intégrer la PFPP dans les interventions de santé maternelle, néonatale et infantile (SMNI) offre l'occasion de prévenir des grossesses pendant les 12 premiers mois qui suivent l'accouchement et améliorer la santé et la survie des mères et des enfants. Les femmes qui se trouvent dans la période du post-partum comptent parmi celles qui ont le plus besoin des services de planification familiale.



ETAPE 1: Evaluation de l'offre de service de PFPP

en utilisant la grille d'évaluation PFPP pour identifier les lacunes dans la prestation de service et élaborer un plan de résolution de problèmes.



ETAPE 2: Formation des prestataires

sur la manière d'informer les clientes de toutes les méthodes contraceptives, de fournir les méthodes et de confirmer que les clientes sont satisfaites de leur choix lors de toutes les consultations prénatales et post natales y compris l'accouchement.



ETAPE 3: Mise en œuvre de la PFPP au niveau des points de prestation de santé

notamment lors de la consultation prénatale, en salle de travail, en salle de surveillance du post-partum immédiat, en salle de suites de couches, et au dispensaire lors des consultations en PCIME.



ETAPE 4: Suivi et documentation de l'approche

Collecter les données, disséminer les succès, évaluer la stratégie et apportez des mesures correctrices en vue de l'amélioration des performances.